



N° 2023-15

Tél. : 01 34 70 03 11

Fax : 01 30 34 27 68

e-mail : mairie@bernes95.fr

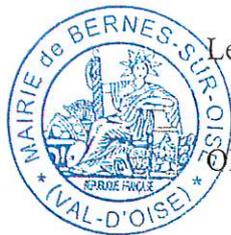
Toute correspondance  
est à adresser à Mr le Maire

## DECISION DU MAIRE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2122-21 et suivants,

Le Maire, au nom de la commune, signe la convention relative à l'exploitation de ruches sur les sites municipaux, avec M. Patrick BENOIT – 9 rue de l'Argilière – 95 340 BERNES SUR OISE, pour une durée d'1 an, reconductible tacitement, dans la limite de 3 ans, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2023 et selon une redevance d'1 €.

Fait à Bernes-sur-Oise, le 19/07/2023



Le Maire,

Olivier ANTNY

Date de diffusion : 20.07.2023

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Cergy dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département et de sa publication pour voie d'affichage.  
Le Tribunal Administratif peut être saisi au moyen de l'application télécours citoyens accessible par le biais du site [www.telrecours.fr](http://www.telrecours.fr).